

## Service de l'accès et de la proctection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210 Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2501 231

Le 17 février 2025

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 13 janvier 2025 visant à obtenir les renseignements suivants :

« [...] copie [...] de toute lettre, courriel, directive, circulaire ministérielle, correspondance ou autre communication de la part d'un sous-ministre, d'un sous-ministre associé, du ou de la ministre ou encore de son cabinet concernant le respect des enveloppes budgétaires ou l'importance de ne pas dépasser les cibles budgétaires et de ne pas présenter de solde négatif durant l'exercice financier 2024-2025. »

Au terme des recherches effectuées, deux (2) documents en lien avec votre demande ont été repérés, soit une lettre datée du 24 avril 2024 provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) et une décision datée du 22 octobre 2024 provenant du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Nous vous invitons donc à adresser votre demande respectivement aux responsables d'accès du MSP et du SCT (art. 48 de la *Loi sur l'accès*) aux coordonnées suivantes :

Ministère de la Sécurité publique Nadine Léveillé Responsable de l'accès à l'information 2525, boul. Laurier, Tour du St-Laurent, 10e étage Québec (QC) G1V 2L2

Tél.: 418 646-6777 Téléc.: 418 643-0275

acces-info@msp.gouv.gc.ca

Secrétariat du Conseil du trésor M. Maxime Perreault Directeur du Bureau du secrétaire 875, Grande Allée E., 4e, Secteur 100

Québec (QC) G1R 5R8 Tél.: 418 655-9390

acces-prp@sct.gouv.qc.ca

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : <a href="mailto:accesdocuments@surete.gc.ca">accesdocuments@surete.gc.ca</a>

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

## ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels